



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMISSION DE PROPAGANDE RÉGIONALE

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les maquettes des documents (en cinq exemplaires) des bulletins de vote et des circulaires (en cinq exemplaires) de toutes les listes de candidats qui souhaitent bénéficier du concours de la commission de propagande, seront vues par celle-ci dans l'ordre du tirage au sort des panneaux électoraux.

Ces documents seront déposés à la préfecture de Gironde, bureau des élections, rue du Corps Franc-Pommies, à Bordeaux, avant l'installation de la commission, soit au plus tard à 8h00, le mercredi 19 mai 2021.

A partir de 9h00 installation de la commission.

Lieu : préfecture de Gironde, rue Corps-Francis Pommies, 33 000 Bordeaux

Salle élections

HORAIRE/JOURS	19/05/21 à 9h00	Salle Élections
----------------------	------------------------	------------------------

Chaque candidat tête de liste peut être présent ou représenté pendant la commission.

Après un avis favorable rendu par la commission, les listes de candidats pourront (s'ils ne l'ont pas déjà fait) imprimer les documents pour livraison suivant les modalités données par les commissions départementales.

COVID19

En raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, il sera fait, pendant toute la durée de la commission, une stricte application des règles en matière de distanciation des personnes et d'utilisation du matériel de protection. Un dispositif particulier de présentation des documents sera mis en place afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de commission.

Il est demandé de venir avec son masque de protection.

COMMISSIONS DE PROPAGANDE DES SECTIONS DÉPARTEMENTALES

II)- Commission de propagande des sections départementales :

Une section départementale sera installée dans chaque département de la Région Nouvelle Aquitaine. Pour tout renseignement sur les modalités d'organisation de ces commissions, les têtes de liste pourront utilement se rapprocher du service des élections des préfectures des départements

Pour le département de la Gironde :

Les têtes de listes de candidats devront livrer les bulletins de vote et les circulaires suivant les modalités indiquées par les préfectures de département.

QUANTITÉS DE DOCUMENTS OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT POUR LE DÉPARTEMENT DE GIRONDE			
ÉLECTEURS	BULLETINS DE VOTE	CIRCULAIRES	AFFICHES
1107884	2443452	1166193	2668

	Lieu de livraison	Horaires de livraison
1^{er} tour	KOBA ZA du Courneau BAT B1 5 Avenue de Guitayne 33610 CANEJAN	Du 19/05/2021 au 27/05/2021 : du lundi au vendredi de 07h à 19h. Le jeudi 27 mai de 06h à 12h. <u>Dernier délai : jeudi 27 mai à 12h.</u>

Nota : la commission de propagande pour la section départementale de Gironde se rendra sur le site de la société Koba à partir de 10h00.

QUANTITÉS DE DOCUMENTS OUVRANT DROIT A REMBOURSEMENT PAR DÉPARTEMENT

Code artement	Nom du département	Nombre maximal de bulletins de vote remboursés par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal de circulaires remboursées par tour de scrutin et par candidat	Nombre maximal d'affiches grand format remboursées par tour de scrutin et par candidat	Nombre maxin d'affiches petit fc remboursées par de scrutin et p candidat
16	Charente	561 707	268 088	1 590	1 590
17	Charente-Maritime	1 101 538	525 734	2 700	2 700
19	Corrèze	403 681	192 666	732	732
23	Creuse	200 211	95 556	618	618
24	Dordogne	686 631	327 711	1 536	1 536
33	Gironde	2 443 452	1 166 193	2 668	2 668
40	Landes	684 781	332 992	1 034	1 034
47	Lot-et-Garonne	526 179	251 131	1 012	1 012
64	Pyrénées-Atlantiques	1 109 236	529 408	1 642	1 642
79	Deux-Sèvres	593 761	283 386	1 296	1 296
86	Vienne	665 652	317 698	1 304	1 304
87	Haute-Vienne	573 888	273 901	908	908
Total		9 550 717	4 564 464	17 040	17 040